

Master 2 Droit de la Santé: Droit de la santé et des Biotechnologies

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
420 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Le parcours Droit de la santé et des biotechnologies est destiné à former les étudiants à une spécialisation sur les questions de santé et de recherche, c'est-à-dire notamment les applications technologiques des éléments du vivant.

L'Université de Paris-Saclay, dans ses formations scientifiques, comporte une forte dominante en biologie en relation avec les laboratoires du Génopôle. L'étude du droit applicable à ces activités et à leurs utilisations industrielles est donc normale sur le site d'Evry.

La formation comporte les matières du droit français et européen concernées telles que les droits fondamentaux de la personne, le droit des patients, le droit des contrats sur le vivant, le droit de la propriété intellectuelle, le droit des assurances appliqué aux biotechnologies ou à l'expérimentation sur la personne, le droit médical, le droit hospitalier, le droit pharmaceutique, le droit de l'entreprise de biotechnologie et un séminaire sur la protection des données de santé.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Master 1 de droit de la santé en priorité, Master de Droit public ou Master 1 de Droit privé ou de Droit des affaires.

Admission : Dossier

Dépôt de candidature : avril-juin 2024 (cf le site de l'université)

► Rythme d'alternance

1 semaine en formation / 2 ou 3 semaines en entreprise

Rentrée : septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Caroline LACROIX - caroline.lacroix@univ-evry.fr - Tél. : 01 69 47 70 94

Contact administratif : Laura KACZOREK - laura.kaczorek@univ-evry.fr - Tél. : 01 69 47 70 40

Contact CFA EVE : VARNEROT Florence - f.varnerot@cfa-eve.fr - Tél. : 01 60 79 56 02 /

Université Paris-Saclay - UFR DSP

23 boulevard François Mitterrand

91000 EVRY



Programme de la formation

Semestre 1

- Droit de la bioéthique
- Droit et libertés fondamentales et santé
- Droit des personnes vulnérables
- Droit hospitalier
- Contrats et recherches
- Droit médical
- Droit pharmaceutique
- Droit du vivant animal et végétal
- Anglais
- Droit des assurances appliqué
- Conférences hématiques

Semestre 2

- Droit de l'entreprise de biotechnologie
- Eléments fondamentaux de biologie
- Droit comparé de la bioéthique
- Propriété intellectuelle
- Droit pénal de la santé et des biotechnologies
- Protection des données de santé
- Conférences thématiques
- Clinique juridique
- Anglais
- Méthodologie insertion professionnelle
- Méthodologie du mémoire et rapport d'apprentissage
- Rapport d'apprentissage et mémoire de recherche

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-